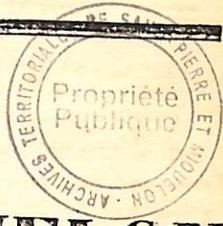


FEUILLE OFFICIELLE DES ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE.



PRIX DES ANNONCES :

Une à six lignes 3 francs.
Chaque ligne au-dessus 0 fr. 40 cent.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modification, seront payées à raison de moitié du prix déterminé ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

PARTIE OFFICIELLE.

ARRÊTÉ portant nomination de la Commission chargée de procéder à la répartition définitive des secours destinés au soulagement des victimes de l'incendie du 5 novembre 1866.

Nous Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,
Vu les dé perchèes ministérielles des 7 décembre 1865, et 10 avril 1866, relatives au fonds de secours mis à notre disposition pour le soulagement des victimes de l'incendie du 5 novembre 1865;

Vu le produit des souscriptions ouvertes dans les ports de la métropole et dans la Colonie pour le même but;

Vu notre arrêté en date du 8 janvier 1866, autorisant une première distribution sur ces fonds.

Considérant que la situation de l'encaisse du Trésor et la réalisation du produit des souscriptions précitées, permettent aujourd'hui de procéder à la répartition définitive de ces secours.

Sur la proposition de l'ordonnateur f. f. de directeur de l'intérieur,

Avons arrêté et arrêtons.

Article. 1^{er}. Une commission composée de :

MM. L'ordonnateur, président.

Nielly, médecin principal de la marine, chef du service de santé, membre du bureau de bienfaisance.

Letournoux, curé de Saint-Pierre, membre du bureau de bienfaisance.

Trima, représentant de la maison Thomazeau, membre suppléant du conseil d'administration.

Mazier, négociant, membre du bureau de bienfaisance.

Fréchon (Léon), négociant.

Coste, Henry, armateur.

Cormier, Onésime, charpentier.

Omnès, Écrivain de la marine secrétaire, est chargée de procéder à la répartition, définitive des fonds de secours destinés aux victimes de l'incendie du 5 novembre 1865.

Art. 2. Elle dressera d'après les demandes qui auront été adressées à l'administration et les données du procès-verbal de la commission d'estimation des pertes, un état des personnes à secourir et arbitrera, dans son équité, la proportion dans laquelle ces personnes devront être secourues, en prenant pour base, d'une part, l'évaluation des pertes qu'elles ont éprouvées; d'autre part, la situation nécessitée dans laquelle elles se trouvent par l'effet de ces pertes.

Art. 3. La commission se réunira le 15 du courant, à l'heure indiquée par son président, pour remplir, dans le plus bref délai, la mission dont elle est chargée.

Art. 4. L'état général de répartition dressé par la commission, sera présenté à notre approbation en conseil d'administration.

N^o 24.

SAMEDI 9 JUIN 1866.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an. 15 francs.
Six mois. 8
Trois mois. 4
Un numéro. 0 fr. 50 cent.

Art. 5. L'ordonnateur f. f. de directeur de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Pierre, le 2 juin 1866.

Signé : V. CREN.

Par le Commandant :

L'ordonnateur f. f. de directeur de l'intérieur,
Signé : D'HEUREUX.

Par décision de M. le Commandant en date du 29 mai 1866, M. Larue (Ernest), écrivain temporaire de la marine, a été nommé préposé du service des douanes aux îles Saint-Pierre et Miquelon, pour être employé sous les ordres du commissaire de l'inscription maritime chargé de la direction de ce service.

Service de l'ordonnateur.

DOUANES.

ETAT de la quantité de Morues exportées de Saint-Pierre, du 1^{er} avril au 1^{er} juin 1866.

DÉSIGNATION des PRODUITS EXPORTÉS.	PENDANT les mois de avril et mai	ANTÉRIEURE- MENT.	TOTAL au 1 ^{er} juin.	PENDANT la période corresp. de 1865.	AUGMENT. dans la période de 1866.
Morue sèche.	1,268,127 k	1,040,852 k	2,308,979 k	2,070,522 k	238,457 k
Morue verte.	394,552 k	"	394,552 k	251,849 k	142,703 k

Saint-Pierre, le 5 juin 1866.

Le Commissaire de l'Inscription maritime, chargé
du service des Douanes.

TRANCHEVENT.

SINISTRE MARITIME.

Jeudi, 31 mai dernier, dans la soirée, la goëlette *Adèle*, du port de St Pierre, jaugeant 38 tonneaux, montée par neuf hommes d'équipage, a fait côte avec Iris, dans le sud de l'île aux Chiens.

Personne n'a péri.

L'*Adèle* était partie le jour même, à une heure de l'après-midi, avec du sel, les agrès et ustensiles nécessaires pour faire la pêche de la morue au banc de St Pierre.

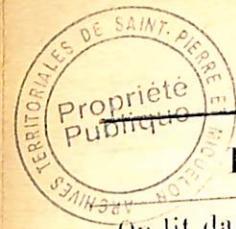
Le syndic des gens de mer s'est transporté sur les lieux à la première nouvelle du sinistre.

M. Demalvillain, représentant dans la colonie des propriétaires de cette goëlette, a pris, en sa qualité, la direction du sauvetage.

AVIS AU PUBLIC.

Il sera procédé le mardi, 12 juin 1866, à une heure de réveille, au cabinet de l'ordonnateur, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, au plus offrant, de la location de la ferme *Durand*, sise à Langlade.

Le cahier des charges sera déposé au magasin général.



PARTIE NON OFFICIELLE.

On lit dans le *Moniteur* :

Des armateurs et des capitaines du commerce s'adressent souvent au Ministre des affaires étrangères pour obtenir délivrance des papiers de bord qui, par suite de naufrage ou de la vente de leurs navires à l'étranger, ont dû être remis à un agent du service consulaire. Afin d'éviter de fausses directions qui peuvent entraîner des retards préjudiciables, le Ministre de la marine et des colonies rappelle aux armateurs et aux capitaines que les agents du service consulaire lui envoient directement toutes les pièces concernant le service de la navigation. C'est donc au département de la marine que les intéressés doivent recourir pour obtenir ces documents qui, d'ailleurs, sont généralement transmis, aussitôt après leur réception, au port auquel ils se rapportent.

SOCIÉTÉ CENTRALE DE SAUVETAGE DES NAUFRAGÉS.

Constituée sous la haute protection de S. M. l'Impératrice, dans le but d'établir sur toutes les côtes de France et de l'Algérie des moyens efficaces de secourir les victimes des sinistres maritimes.

SIEGE SOCIAL, RUE DU Bac, 53.

Souscriptions recueillies aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

(Suite. — Voir les n. 22 et 23.)

Souscripteurs : MM. Besnier, capitaine de l'Esperance de St. Fakery, 2 f.; Théault, Auguste, marin-pêcheur, 25 c.; Lefèvre, Louis, id., 25 c.; Gauthier, Jean-Marie, id., 25 c.; Campo, Pierre, id., 25 c.; Laisné, Auguste-Louis, id., 50 c.; Boulique, Jean-Marie, id., 25 c.; Grénais, Joseph, patron de la Rose, 2 f.; Gauthier, Prosper, capitaine de l'Arbutus, 5 f.; Ménier, capitaine des Deux Louises, 2 f.; O. Sheehan et compagnie, négociants, 5 f.; Farvacques, patron de la Rainbow, 50 c.; Divers Anonymes, 8 f. 35 c.; Lebuff, capitaine de l'Angelina, 10 fr.; Fitzgerald, Alexandre, négociant, 20 f. 40 c.; Anonyme, 5 f.; Vidard, armateur, 20 f.; Frechon frères, négociants, 20 f.; Cousin, aubergiste, 5 f.; O. Sheehan et compagnie (maison étrangère), 20 f.; St Martin, tailleur, 5 f.; Coste, Joseph, négociant, 10 f.; Allain, cabaretier, 10 f.; Josseaume, id., 1 f.; Apestéguy, Michel, id., 5 f.; Oyambour et Etcheverry, Nicolas, marin, 2 f. 70 c.; Lescamel, forgeron, 5 f. 40 c.; Lescamel, Justine, 21 f.; Hamel, négociant, 10 f.; Hamel, Ernest, 5 f.; François-Jacques Florentin, garçon de peine, 2 f. 70 c.; Cordon, François, négociant armateur, 10 f.; Dagort, Thomas, boulanger, 5 f.; Brindejone, négociant, 10 f.; Talvande, Eugène, id., 5 f.; Lefèvre, cabaretier, 8 f. 10 c.; Boullaré, boulanger, 5 f.; Hirigoyen, cafetier, 5 f.; veuve Gratién, cabaretier, 10 f.; Masquaire, voilier, 50 c.; Borotra, marin-pêcheur, 30 c.; Borthaire, forgeron, 5 f.; Lemoigne, commis de la maison Lefranc, 10 f.; Cordon, Victor, négociant, 10 f.; Cordon, Hypolite, 2 f.; veuve Debrune, marchande, 2 f.; Drival, boucher, 10 f.; Leconte, négociant, 10 f.; Hubert, pêcheur-armateur, 5 f.; Quinette, charpentier, 3 f.; Gogny, cabaretier, 2 f.; Théberge, armateur, 5 f.; Porté, cabaretier, 2 f.; Hérault, négociant, 5 f.; veuve Bataille, (café de la Paix), 10 f.; Lafitte, forgeron, 1 f.; Dagort, Louis, boulanger, 10 f.; Gilbert, id., 1 f. 35 c.; Delahaye et Polo, négociants, 5 f.; Lecharpentier, Hippolyte, négociant, 10 f.; Jouenne, père et fils, négociants, 10 f.; Duquesnel, cabaretier, 1 f.; Bérard, garçon de café, 2 f.; Lebrun et Pépin, négociants, 10 f.; Lacroix, commis, 2 f. 50 c.; Fitzgerald, marin, 50 c.; Paturel d'Aigremont, négociant, 5 f.; Poulain, id., 2 f.; veuve Paturel, boucher, 10 f.; Vignaud, Alexandre, horloger, 13 f. 50 c.; Humbert, Joine, marin-pêcheur, 2 f. 70 c.; Enguehard, id., 1 f.; Marsillot, id., 1 f.; Coste; Ledret, Eugène, pilote, 10 f.; Ledret, Prosper, id., 10 f. 80 c.; cours, 10 f.; Gautier, Gustave, id., 5 f.; Gautier, Prosper, id., 10 f. 80 c.; Gautier, Eugène, pilote, 10 f.; Ledret, Prosper, id., 10 f.; Sire, capitaine au long cours, 10 f.; Gautier, Emmanuel, armateur, 10 f.; Fouchard, Ernest, pilote, 3 f.; mis, 2 f.; Dagort, Léon, id., 1 f.; Béchot, journalier, 1 f.; Atherthon, Hugues et rin-pêcheur, 3 f.; Hubert, constructeur, 5 f.; Hacala, Eugène, voilier, 5 f.; Quinette, 5 f.; demoiselle Coste, Pierre, modiste, 5 f.; Delamarre, docteur en médecine, 5 f.; Paturel, agent d'affaires, 5 f.; demoiselle Laurencine, sans profession, 2 f.; Hard, Jean-Baptiste, marin-pêcheur, 3 f.; Verdier, id. 1 f.; Etchegaray, pâtissier, 2 f.; Soubigaray, marin-pêcheur, 1 f.; Dibarat, Pierre, id., 1 f.; Deschamp, entrepreneur, 1 f.; veuve Boyer, boulanger, 5 f.; demoiselle Boyer, sans profession, 1 f.; Doussin, cabaretier, 5 f.; demoiselle Luis, marchande, 2 f.; dame Baguerre, cabaretière, 10 f.; Chariet, id., 3 f.; Destouet, id., 4 f. 35 c.; Lebas, boucher, 1f. 35 c.; chasseuse, 2 f.; Béchet, Julien, marin-pêcheur, 2 f.; Coste, Eugène, id., 2 f.; Cras-François, id., 40 c.; Renan, Guillaume, id., 10 c.; Durieux, armateur, 5 f.; Lafargue, cabaretier, 5 f.; dame veuve Legras, couturière, 1 f.; Chiasson, maître au cabotage, 1 f.

RAPPORT

SUR

LA PONTE DES POISSONS DE MER (1).

Dans la séance du 26 juin 1863 de la Société impériale zoologique d'acclimatation, M. A. G. de Grandmont, au nom de la Commission des fécondations artificielles, a présenté le Rapport ci-après sur la ponte des poissons de mer :

La Société d'acclimatation, en poursuivant la tâche qu'elle s'est im-

posée : étendre les limites de l'empire de l'homme sur la nature, a souvent jeté les yeux sur l'immensité des mers, dont les profondeurs incalculables, les sombres retraites semblent protéger à jamais ses habitants contre toute tentative de domination. Souvent elle s'est demandé si son devoir n'était pas de prévenir ou de réparer le dépeuplement des océans, en appliquant la fécondation artificielle à la reproduction des espèces marines.

C'est pour étudier cette question, et pour entrer, s'il y a lieu, dans la voie des applications, que le Conseil a institué une commission, composée de MM. J. Cloquet, de Quatrefages, A. Duméril, Jauquemart, Lamiral, R. Caillaud et A. de Grammont.

Cette commission a trouvé bon, avant de tenter d'utiliser cette puissance créatrice, la fécondation artificielle, que l'on applique avec tant de succès à la multiplication des poissons d'eau douce, à trouver, d'abord, de rechercher les conditions les plus favorables : i. s. de cette entreprise, et, dans ce but, elle a bien voulu me désigner pour recueillir dans la science les faits capables de jeter quelque jour sur la reproduction des poissons de mer.

C'est le résultat de ces recherches que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la commission.

Pour bien étudier la question, il est urgent de la limiter, en tenant compte des différents modes de reproduction que la nature a mis en œuvre chez les poissons.

Chez les uns la fécondation succède à un accouplement réel, chez les autres les œufs sont fécondés lorsqu'ils ont déjà subi le contact du monde extérieur.

Parmi les premiers se trouvent les *Silacjens*, *Raies* et *Squales*, poissons chez lesquels la fécondation interne est due à un rapprochement des sexes dont les conditions nous sont inconnues. Les œufs des *Émissoles*, des *Marteaux*, des *Anges*, des *Scies*, espèces commestibles, se développent dans l'oviducte, qui ne s'ouvre que pour livrer passage à un embryon dont les organes sont presque aussi parfaits que ceux du poisson adulte. Les œufs des *Roussettes* et des *Raies*, au contraire, sont abandonnés au sein des eaux pour y poursuivre leur évolution commencée dans l'utérus, mais déjà ils ont échappé depuis longtemps à toute intervention de l'lement fécondant. On ne saurait mieux comparer le mode de reproduction de ces poissons qu'à celui de la Poule, chez laquelle les travaux de M. Coste ont démontré que la fécondation tout ovarienne n'est déjà plus possible lorsque l'œuf chemine dans l'oviducte.

Nous n'aurons donc pas à nous occuper du groupe de poissons qui s'accouplent, et qui, pour la plupart, sont cartilagineux.

Mais presque tous les poissons osseux composent une autre série chez laquelle l'œuf dès qu'il est apte à recevoir le liquide fécondant, est pondu au sein des flots, où il subit le contact de la laitance la fécondation artificielle, en tant qu'expérience physiologique, sera toujours possible dans ce cas; mais l'application industrielle devra encore se restreindre aux espèces alimentaires.

Enfin, il est des poissons auxquels on accorde l'hermaphrodisme, tels sont les *Serrans* ou *Pêches de mer* (*Perca scribea*). Cuvier, le premier, a découvert sur eux des œufs et de la laitance; Cuvier a confirmé le fait, et tout récemment M. Dufossé a complété ces recherches par d'intéressants travaux. On trouve, en effet, sur la face externe des ovaires, deux organes blancâtres tout à fait analogues à la laitance des poissons, et dont le développement est toujours en rapport avec celui des œufs au contact desquels ils sont placés. Il n'y a pas lieu de tenter de pratiquer sur eux la fécondation artificielle, non plus que sur les *Asprèdes*, *Syngnathes* et *Hippocampes*, qui portent leurs œufs fixés sur l'abdomen jusqu'au moment de l'éclosion.

La question étant ainsi limitée, il ne reste plus qu'à déterminer l'époque des pontes, et les conditions dans lesquelles elles se font.

Or, si l'on consulte les auteurs, on voit qu'ils considèrent le printemps comme l'époque la plus favorable à la reproduction; mais ils ont toujours en vue les poissons d'eau douce. Bloch écrit : « Quelques poissons frayent en hiver, comme la Lotte, etc. » Et plus loin : « Après le long sommeil des poissons durant l'hiver, la lait commence à augmenter. »

Dans Lacépède, on lit : « A peine le soleil du printemps commence-t-il de répandre sa chaleur vivifiante, qu'un organe particulier se développe et s'agrandit dans les poissons mâles. C'est aussi vers le milieu ou à la fin du printemps que les ovaires des femelles commencent à se remplir d'œufs encore imperceptibles. »

L'ouvrage de MM. Cuvier et Valenciennes ne contient que quelques mots sur la disposition des œufs : « Le plus grand nombre des poissons répand ses œufs agglutinés par un mucilage qui les enveloppe, les attache aux pierres, aux plantes aquatiques, tantôt en groupes, tantôt en cordons ou en réseaux, selon les espèces. »

La reproduction des poissons de mer semble donc n'avoir été, jusqu'à nos jours, le sujet d'aucune recherche. Cependant le naturaliste de l'antiquité, Aristote, rapporte, d'après le dire des pêcheurs, que la *Phycis*, sorte de *Gobie*, fait un nid pour déposer ses œufs. Pline fait la même citation. Olivi a décrété aussi des *Gobies* de la Méditerranée qui construisent des nids, et gardent leurs œufs et leurs petits avec la plus grande sollicitude. Nordmann, plus récemment encore, a fait connaître le talent du *Gobius Constructor*, que l'on rencontre dans la mer Noire.

Les pêcheurs, mieux que personne, devraient donner des renseignements.

(1) Extrait de la *Revue maritime et coloniale*.

ments certains sur la reproduction des poissons, mais, habitués à ré-
coller sans avoir semé, ils croient à des richesses incroyables dont ils
s'imaginent peu de trouver l'origine. La plupart n'ont jamais vu d'œufs
de poissons. Ils croient à la génération spontanée, au milieu des flots
ou sur les corps des autres animaux. C'est ainsi qu'un pêcheur affir-
mait que les Soles, les Plies, les Turbots, naissaient à l'aiselle des
nageoires des Muges, et le prouvait en montrant, derrière les pectora-
les, des petits crustacés plats, analogues à l'Argule, connu sous le nom
de l'Épinoche.

En général, cependant, on considère le printemps comme l'époque
de prédilection pour les pontes marines : dans certaines localités, les
pêcheurs affirment que les poissons se reproduisent plusieurs fois dans
l'année. C'est une assertion à laquelle on ne doit ajouter qu'une faible
confiance, car l'erreur se glisse facilement dans l'esprit des gens peu
éclairés ; cependant il faut en tenir compte pour déterminer par de
nouvelles observations quelle en est la valeur.

Je n'ai donc trouvé partout que vague et incertitude, et je me verrais
ici réduit aux suppositions et aux probabilités, si MM. Coste et Gerby,
qui se sont déjà occupés de la question, n'avaient recueilli des docu-
ments qu'ils ont bien voulu mettre à ma disposition.

S'il est bien difficile d'établir, d'une façon certaine, l'époque de la
ponte des poissons de mer, époque qui doit varier, comme chez les
espèces d'eau douce, suivant la température et les influences exté-
rieures, on peut toutefois, en étudiant l'évolution de l'ovaire, savoir
quand l'œuf est apte à être fécondé. C'est ce qu'on fait les naturalistes
que je viens de citer.

ANNONCE HYDROGRAPHIQUE.

MANCHE. — BALISAGE DES CÔTES DE FRANCE.

Une balise en fer vient d'être placée sur la roche du Goëmon, dans
la rade de Morlaix. Elle domine de 2^m 40 le niveau des plus hautes mers.

OCÉAN ATLANTIQUE NORD. — ROCHES DANS LA BAIE DE BENODET, côte Ouest de France

M. Bouquet de la Grye, ingénieur hydrographique, donne les renseigne-
ments suivants sur des roches nouvelles et dangereuses reconnues
par lui dans l'anse de Benodet (côtes occidentales de France) :

1^{re} ROCHE KOGUÈS, à 1,250 mètres dans le S. q. S. E. de la roche
Tudy, par 47° 47' 27" lat. N. et 6° 24' 55" long. O. Carte n° 125.

Cette roche, très-aiguë, se trouve sur la ligne suivie pour passer
entre Men-Dion et l'Astrolabe ; elle n'est couverte que de 2 mètres
d'eau à marée basse et brise rarement (la carte porte 58 pieds).

2^{re} ROCHE CLÉVOU, au N. E. et à 950 mètres de la roche Tudy, par
47° 48' 26" N. et 6° 24' 40" long. O. Carte n° 125.

Cette roche, plate, large de 10 mètres, est couverte, à marée basse,
de 3^m 40 d'eau ; elle brise rarement (la carte porte 46 pieds) ;

3^{re} A 150 mètres au Sud de la roche de la pointe de Moussterlin, marquée 19 pieds, il existe une roche sur laquelle il ne reste, de basse
mer, que 2^m 90. L'alignement porté sur la carte pour la limite des
roches de la pointe de Moussterlin doit donc être entendu avec l'accep-
tation seule des roches qui assèchent ;

4^{re} ROSTOLOU. Ce plateau a trois têtes : au N. O. et à 250 mètres de
celle marquée 3 pieds sur la carte, il en existe une sur laquelle il
reste, de basse mer, 2^m 50 d'eau.

5^{re} ROCHE GLINEC, au Sud et à 750 mètres de Men Bret, près Loctudy.

Cette roche assèche de 0^m 40 (la carte porte des fonds de 6 pieds).

Pour la parer, on ouvrira Men Bret dans l'Ouest du clocher de
Combrit ;

6^{re} ROCHE DE JUIN, située à 500 mètres et à l'E. q. N. E. de Faye-
bleau ; il reste 2^m 20 à marée basse. Le plateau dont elle forme la tête
la plus élevée va rejoindre à 500 mètres la basse marquée 12 pieds
sur la carte n° 125. Entre cette roche et Fayebleau, il y a passage
avec un fond de sable.

FEU DU CAP FLORIDE (Etats-Unis).

Le Lighthouse Board de Washington fait connaître que, le 15 avril
1866, on a allumé le feu du cap Floride, situé sur la pointe Sud de la
caye Biscayne, pointe S. E. de la Floride.

Le feu est fixe blanc élevé de 30^m 4 au-dessus du niveau de la mer,
et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir de 18 milles.

L'appareil d'éclairage est dioptrique ou à lentilles, et du deuxième
ordre.

La tour est en briques, élevée de 28^m 9 de la base au foyer ; sa forme
est ronde, et elle est peinte en blanc de même que la lanterne.

Position : 25° 39' 56" N., 82° 29' 33" O.

Cet avis affecte le n° 432 de la série E. Effacez le mot *éteint*.

MER MÉDITERRANÉE. — ÉCLAIRAGE DU BASSIN NAPOLÉON, à MARSEILLE.

Le Ministre de l'agriculture, etc., informe les navigateurs qu'à
partir du 1^{er} mai 1866, l'entrée du bassin du port Napoléon, à Marseille,
Bouches-du-Rhône, sera signalée par un nouveau feu.

Ce feu sera fixe blanc, varié de minutes en minutes par des éclats
rouges ; il sera élevé de 12^m 50 au-dessus du niveau de la mer, et,
avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 10
milles.

Il sera placé dans une tourelle récemment construite sur l'extrémité
Nord du mur d'abri du bassin, et élevé de 4 mètres au-dessus du cou-
ronnement du même mur.

A la même époque, le feu fixe rouge provisoire, que l'on allumait
sur le musoir de la jetée extérieure du bassin Napoléon, sera supprimé.
Cet avis affecte la série D, n° 108 a et la carte n. 1183.

ÉTAT CIVIL.

NAISSANCES.

Le 19 mai — LAFITTE, Joseph-Léonce.

MARIAGES.

Le 22 mai — GALLIEN, Manuel, (gendarme), et d^{me} FOUCHE, Dé-
sirée-Marie-Joseph, sans profession.

Le 23 mai. — HEUDES, Louis-Auguste, (marin), et d^{me} LSFRESNE,
Elisabeth-Marie, couturière.

Le 24 mai. — APERECHIA, Jean-Antoine, (forgeron), et d^{me} LÉVÈQUE,
Marie-Célestine, couturière.

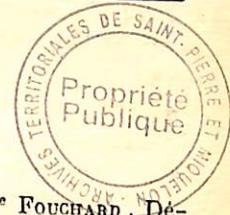
DÉCÈS.

Le 23 mai. — POIRIER, Louis, (gardien du lavoir public), âgé de
80 ans, né à Miquelon en l'année 1786.

Le 25 mai. — COSTE, Eugène-Louis-Marie, âgé de 1 an.

Le 3 juin. — DAIROU, Octavie-Emilie, 1 an.

Le 4 juin. — AIMABLE, Louis-Yves, marin, 27 ans.



NOUVELLES MARITIMES.

Mouvements du Port.

BATIMENTS DU COMMERCE.

ARRIVAGES.

Le 1^{er} juin. — Lougre mét. Jeune Espérance, cap. Perraud, ven. de
Cadix, chargé de sel. — Goël. ang. Kate, cap. Kennedy, ven. du cap
Breton, chargée de bois de construction. — Goël. ang. Snow-Squalle,
cap. Chiasson, ven. du cap Breton, chargée de bois.

Le 2 juin. — Goël. ang. Héros, cap. Cahen, ven. de l'île du Prince
Edouard, chargée de bois de construction. — Goël. ang. Elisabeth
Graham, cap. Langlais, ven. de Portland, chargée de diverses mar-
chandises. — Goël. mét. Berthe et Angèle, cap. Coulon, ven. de St-
Martin, chargée de sel. — Goël. m. Anna-Fanny, cap. Tanqueray,
ven. de St Martin, chargée de sel.

Le 3 juin. — Goël. américaine Thamiroo, cap. James Cale, ven. de
Bangor, chargée de bois de construction. — Goël. am. Mabel-Hull,
cap. Hiram Hull, ven. de Bangor, chargée de bois de construction. —
Goël. ang. Arabella, cap. Benoist, ven. de la baie des Chaleurs, char-
gée de bois de construction. — Goël. ang. Elisabeth, cap. Lavache,
ven. de Chedea, chargée de bois de construction.

Le 5 juin. — Lougre m. Céleste, cap. Lainé, ven. de St Martin, char-
gée de sel. — Br. m. Jeune Ludovic, cap. Simon, ven. de St Martin,
chargé de sel. — Br. m. Léonie, cap. Thebault, ven. de Sétuval,
chargé de sel. — Goël. loc. Paul et Louis, cap. Chapon, ven. de St-
Jean de Terre-Neuve, chargée de sel et poudre. (passager : M. V.
Cordon). — Goël. m. Mauve, cap. Massue, ven. de St Jean de Terre-
Neuve, chargée de sel. — Goël. m. Julie-Marie, cap. Gauchet, ven.
de Cadix, chargée de sel. — Goël. m. Marie-Joséphine, cap. Mancel,
ven. de la Rochelle, chargée de sel.

Navires Métropolitains et goélettes locales venant des bancs de pêche.

Navires métropolitains :

Le 5 juin. — Auguste-Julie, cap. Dufresne, 22 mille morues.

Goélettes locales :

Le 1^{er} juin. — Bertha, patron Ousé, 41 mille morues ; — Recompen-
se, p. Benard, 24 mille morues ; — Hopefull, p. Noury, 14 mille morues ;
— Marie-Joseph, p. Rébufé, 1,900 morues ; — Courageuse, p.
Briand, 3 mille morues.

Le 2 juin. — Sensitive, p. Giraud, 20 mille morues ; — Aiglon, p.
Levalton, 6 mille morues ; — Providence, p. Richard, 1,400 morues ;
— Adèle, p. Quesnel, 5 mille morues.

Le 4 juin. — Emilie, p. Piton, 24 mille morues ; — Mère de famille,
p. Richard, 28 mille morues ; — Merle, p. Bonneté, 28 mille morues.

Le 5 juin. — Sainte-Claire, p. Lecornu, 40 mille morues ; — Harmonie,
p. Lorieux, 3,700 morues ; — Marie-Caroline, p. Gorand, 3 mille
morues ; — Mouette, p. Aufray, 3 mille morues.

Le 6 juin. — Dauphin, p. Cerisier, 600 morues ; — Dauphin, p.
Welch, 4 mille morues.

Le 7 juin. — Colombe, cap. Leplatois, 27 mille morues ; — Henriette,
p. Jolly, 10 mille morues ; — Vainqueur des Jaloux, p. Cruchon, 3 mille
morues ; — Pigeon, p. Gorond, mille morues ; — Hirondelle, p. Richard,
2,500 morues.



DÉPARTS.

Le 25 mai. — La goë. fr. *Frère et Sœur*, cap. Leclerc, all. à Delle-
saint-Pierre, chargée de morue verte.

Le 26 mai. — La goë. locale *Impératrice*, cap. Demonceau, all. à
l'île de Ré, chargée de morue verte; — Le lougre fr. *Liberté*, cap.
Caran, all. à Camaret, chargé de morue verte; — Le 3 m. fr. *Molière*,
cap. Olhagaray, all. à la Réunion, chargé de morue sèche.

Le 28 mai. — Le 3 m. fr. *Pierre et Henri*, cap. Duvillard, all. à la
Martinique, chargé de morue sèche.

Le 2 juin. — La goë. ang. *Admiral*, cap. Kelley, all. au cap Breton.

Le 3 juin. — La goë. ang. *Providence*, cap. Chasson, all. à l'île du
Prince-Edouard; — *Eiza*, cap. Peter Joye, all. à Sydney.

Le 4 juin. — La goë. ang. *Snow-Squall*, cap. Chiasson, allant au
cap Breton.

Le 6 juin. — La goë. ang. *Bessie*, cap. Martell, all. à Sydney; —
Elisabeth Graham, cap. Langlois, all. à Sydney; — *Kate*, cap. Ken-
nedy, all. au cap Breton.

Le 7 juin. — *Héro*, cap. Crowell, all. à Sydney.

Navires métropolitains et goëlettes locales allant au banc de pêche.

(Dates de l'expédition au bureau de l'inscription maritime)

Navires métropolitains: — Le 28 mai. — *Béranger*, cap. Burette; —
Jacques, cap. Fontaine.

Le 29 mai. *Saint-André*, cap. Penier; — *Angélina*, cap. Hue.

Le 30 mai. — *Marie*, cap. Hue.

Goëlettes locales: — Le 25 mai. — *Entreprise*, p. Enguehard; — *Brunette*, p. Leouplet; — *Marie-Joseph*, p. Hirel; — *Quatre frères*, p.
Moulin; — *Pigeon*, p. Goron; — *Ecureuil*, p. Teulon; — *Réine des An-
ges*, p. Hubert; — *Emilie*, p. Coste; — *Catrina*, p. Coste; — *Deux-
Marie*, p. Double; — *Colombe*, p. Prevers; — *Cagne-Petit*, p. Perrig-
ault; — *Volant*, p. Lemaire

Le 28 mai. — *Elisabeth-Marie*, p. L'gassee; — *Vengur*, p. Delesle; —
Durade, p. Girard; — *Trois Soeurs*, p. Mouton; — *Napoléon IV*, p. He-
lert; — *Fleur de Marie*, p. Leferre; — *Hirondelle*, p. Richard; — *Jo-
séphine*, p. Gilbert; — *Décidée*, p. Fanouillière; — *Gentille*, p. The-
bault; — *Deux frères*, p. Fauchon; — *Marie-Clémence*, p. Girardin; —
Elisabeth, p. Gordon; — *Marie-Emilie*, p. Quesnel; — *Pêcheur*, p.
Barbu; — *Emilie*, p. Cérèsier; — *Dauphin*, p. Cérèsier

Le 29 mai. — *Marie-Pauline*, p. Jamet; — *Deux Joséphine*, p. Lasa-
mendy; — *Augustine*, p. Lessard; — *Espiègle*, p. Vigneau; — *Cou-
rageuse*, p. Jugan; — *Marie-François*, p. Lecharpentier; — *Rosée*, p.
Lalande; — *Adèle*, p. Quesnel.

Le 30 mai. — *Trois frères*, p. Jarquachary; — *Sainte-Anne*, p.
Lacoste; — *Hortense*, p. Féron; — *Eva*, p. Charpentier; — *Maria*, p.
Quémérais; — *Deux Soeurs*, p. Sire.

Le 31 mai. — *Blonde*, p. Horel; — *Alice*, p. Savary; — *Constance*,
p. Lemée; — *Charles-Henri*, p. Chaudelair.

Le 2 juin. — *Berthier*, p. Ourzé; — *Récompense*, p. Renard; — *Hope-
full*, p. Noury; — *Marie-Joséphine*, p. Ribouillet; — *Courageuse*, p. Brard.

Le 3 juin. — *Sensible*, p. Giraud; — *Aleyon*, p. Levalton; — *Provi-
dence*, p. Richard; — *Joséphine*, p. Quesnel.

Le 4 juin. — *Emilie*, p. Piton; — *Mère de Famille*, p. Richard; —
Merle, p. Bonneté.

Le 6 juin. — *Auguste-Julie*, cap. Dufresne; — *Sainte-Claire*, cap.
Lecornu; — *Harmonie*, p. Lorieux; — *Marie-Caroline*, p. Gorond; —
Mouette, p. Auffray.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE JUDICIAIRE

D'IMMEUBLES

En l'Étude du NOTAIRE de cette Colonie,

Le lundi 13 juin 1866, à une heure de l'après-midi

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES.

PREMIER LOT.

Un terrain sis à Saint-Pierre, rue Hautefeuille, borné au
Sud par ladite rue, sur une ligne droite de 30 mètres, au Nord
par un terrain vague sur une ligne droite de 30 mètres; à l'Est
par un terrain vague sur une ligne droite de 24 mètres 30
centimètres environ, et à l'Ouest par la rue Ducouëdic sur
une ligne droite de 24 mètres 30 centimètre environ.

Mise à prix, trois cents francs, ci. 300 fr.

DEUXIÈME LOT (ROUTE DE GUEYDON).

Composé de bâtiments, graves et terrains bornés au Sud
par la mer, au Nord par la montagne, à l'Est et à l'Ouest
par diverses propriétés, mesurant 80 mètres de longeur d'Est
à l'Ouest et de Sud au Nord.

Mise à prix, deux mille francs, ci. 2,000 fr.

Ces immeubles dépendent de la succession de Constant
Deroisse. La vente en a été ordonnée par jugement du Tri-
bunal civil de cette Colonie en date du 30 avril 1866, et
elle est poursuivie à la requête de M. J.-B.-A. Dain, équa-
teur à la dite succession.

L'adjudication aura lieu le lundi 18 juin prochain, à une
heure de l'après-midi, par le ministère, en l'étude du No-
taire de la Colonie, commis à cet effet, et conformément aux
conditions du cahier des charges déposé en l'étude, à Saint-
Pierre.

Saint-Pierre (Terre-Neuve), le 25 mai 1866.

Le Notaire par intérim,

F. ANTOINE.

3-4

VENTE SUR LICITATION

PAR

AUTORITÉ DE JUSTICE

Entre Majeurs et Mineurs.

D'une MAISON sis en cette île, rue Grandchain.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient: —

Qu'en exécution d'un jugement du tribunal de première
instance de cette colonie en date du vingt-mai mil huit
cent soixante-six, rendu sur la requête, conformément à l'ar-
ticle 963 du Code de procédure civile; aux requête, pour-
suite et diligence de M. Jacques Frémont, marin-pêcheur,
demeurant en cette île, époux en premières noces de feu
Reine Françoise Yvon, cette dernière, épouse en premières
noces de feu Victor-Éléonor Josseaume, le dit Frémont, tu-
teur légal de Julien-Victor Frémont, enfant mineur issu de
son premier mariage avec la dite Reine-Françoise Yvon.

En présence, on après appel dûment fait, de 1^o M. Griffon,
Emmanuel, marin, subrogé-tuteur du mineur ci-dessus dé-
nommé, Julien-Victor Frémont; 2^o Mathurin-Victor Jos-
seaume, marin-pêcheur, demeurant en cette île, en son
nom personnel et comme subrogé-tuteur du mineur Victor
Josseaume, ci-après dénommé; 3^o Auguste-Louis Josseau-
me, marin-pêcheur, en son nom personnel et comme subro-
gé-tuteur de demoiselle Rosalie Josseaume, ci-après dénom-
né; 4^o Dame Clarisse-Marie Gautier, sans profession, au
nom et comme tutrice légale de son enfant mineur, Victor
Josseaume, issu de son mariage avec feu Victor Josseaume;
5^o Yvon, François-Amédée, marin, demeurant en cette
île, au nom et comme tuteur de demoiselle Rosalie Josseau-
me, mineure, sans profession, fille de Reine-Françoise
Yvon; sus-dénommée et qualifiée; 6^o Adèle Josseaume,
épouse du sieur Amand Borel, marin, demeurant en cette
île; 7^o le dit sieur Borel, pour autoriser sa dite épouse.

Il sera procédé le jeudi 14 du courant à une heure de
l'après-midi, en l'étude et par le ministère du notaire de la
colonie, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur,
d'une MAISON avec le terrain y adjacent, le tout tenant de
nord à un terrain à Quentin Dupont ou ayant-cause; d'est,
au même; de sud, à la rue Grandchain et d'ouest, à Gustave
Gautier.

Outre les charges, clauses et conditions contenues au cahier
des charges, déposé en l'étude du notaire, les enchères se-
ront reçues sur la mise à prix réduite par le jugement sus-
énoncé, à la somme de cinq cents francs, ci. 500 fr.

Fait et redigé à Saint-Pierre de Terre-Neuve, cejourd'hui,
5 juin mil huit cent soixante-six.

Le notaire p. i.

F. ANTOINE.

Saint-Pierre.— Imprimerie du Gouvernement,